



Organisation
internationale
du Travail

Financé
par

MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI
*Liberté
Égalité
Fraternité*



► Intégrer et étendre la protection sociale pour accompagner la transition écologique au Sénégal

Juin 2025

► Options politiques et implications pour les stratégies et plans climatiques

Introduction

Lors du Sommet des Nations Unies pour l'action climatique en 2019, le Sénégal s'est engagé à soutenir une transition écologique juste, comme stipulé dans le préambule de l'Accord de Paris sur le climat, signé lors de la COP21 en 2015. La transition juste est définie par l'OIT comme un processus visant à rendre l'économie plus verte et plus résiliente, d'une manière aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent, en réduisant la pauvreté et en favorisant l'inclusion sociale (OIT 2015). Elle implique notamment la mise en place d'un système de protection sociale dans le cadre d'une réponse intégrée, afin de répondre équitablement aux impératifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (voir encadré 1).

En s'associant à l'action climatique nationale, la protection sociale contribue à la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale et économique des personnes affectées par la maladie ou par les pertes partielles ou totales de revenus, d'emploi, ou des moyens de subsistance en raison des effets du changement climatique (OIT 2024). De plus, elle facilite la prise de risques productifs et la protection des revenus et du niveau de vie des travailleurs engagés dans la mise en œuvre de nouvelles activités ou dans une transition vers des activités économiques plus vertes et plus résilientes.

Encadré 1. Terminologie essentielle

L'atténuation du changement climatique fait référence aux politiques et actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (par exemple, l'élimination progressive des combustibles fossiles ou la promotion de l'efficacité énergétique) ainsi qu'à améliorer ou protéger les puits de carbone qui réduisent leur concentration dans l'atmosphère (par exemple, les forêts, les océans, les sols) (GIEC 2022).

L'adaptation au changement climatique désigne l'ajustement aux effets actuels et attendus du changement climatique afin d'en réduire les dommages. Cela inclut notamment des actions qui contribuent à réduire la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles, à l'élévation des températures et du niveau de la mer, ou à la désertification (GIEC 2022).

La protection sociale désigne un ensemble de politiques et de programmes mis en place par les gouvernements pour protéger les personnes contre les pertes de revenus, la vulnérabilité ou la pauvreté face à des situations défavorables telles que la perte d'emploi, la maladie, le handicap, la vieillesse, etc., ou l'impact des crises, des transitions et de l'exclusion sociale qui peuvent survenir tout au long de leur vie (OIT 2024).

Pour que les systèmes nationaux de protection sociale remplissent cette fonction dans le contexte du changement climatique, ils doivent être renforcés et adaptés. En 2024, l'OIT a réalisé une étude visant à explorer la contribution potentielle du système national de protection sociale à la mise en œuvre d'une transition juste au Sénégal. Cette étude met l'accent sur le développement de programmes de protection sociale renforcés et adaptés, afin d'étendre la couverture aux travailleurs et à leurs familles dans les secteurs liés à la transition écologique, notamment dans l'économie informelle et le monde agricole. Elle propose des orientations politiques et opérationnelles qui s'inscrivent dans une approche holistique de la protection sociale pour soutenir efficacement la transition écologique au Sénégal.

Ces orientations ont été discutées et validées lors d'un séminaire tenu à Mbour (les 21 et 22 mars 2024), auquel ont participé plusieurs acteurs étatiques – dont les ministères en charge de l'environnement, du travail et de la famille et des solidarités (Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale – DGPSN) – ainsi que des partenaires sociaux, des acteurs non étatiques et des experts nationaux et internationaux. Cet atelier s'est conclu par un appel des participants à poursuivre le travail conformément à ces recommandations, lesquelles ont été complétées par des propositions de stratégies opérationnelles pour leur mise en œuvre.



Participants à l'atelier de restitution et de validation de l'étude de faisabilité de la protection sociale en appui à la transition écologique, 21-22 Mars 2024, Saly, Sénégal

Le présent document résume les principales conclusions et recommandations de l'étude et de l'atelier, ainsi que leurs implications pour la prochaine contribution déterminée au niveau national (CDN)¹ du Sénégal.



L'étude met l'accent sur le développement de programmes de protection sociale renforcés et adaptés, afin d'étendre la couverture aux travailleurs et à leurs familles dans les secteurs liés à la transition écologique

La transition écologique au Sénégal

La large façade maritime du Sénégal et sa dépendance à l'égard des ressources naturelles pour l'activité économique, l'emploi et les moyens de subsistance rendent le pays particulièrement vulnérable au changement climatique (Gaye et al. 2015).

L'agriculture est le premier secteur exposé au changement climatique et à la détérioration de l'environnement, ce qui entraîne une diminution des rendements agricoles, avec un risque d'aggravation de la pauvreté chronique déjà présente en milieu rural. Le tourisme, qui constitue l'un des principaux leviers de l'économie nationale et le second pourvoyeur d'emplois après l'agriculture, est également très exposé en raison de son caractère essentiellement balnéaire. L'érosion côtière et la survenue d'événements extrêmes diminuent également les rendements de la pêche, notamment artisanale. À travers les stratégies et politiques nationales, ces trois secteurs sont, avec la foresterie, l'énergie et la gestion des déchets, identifiés comme les domaines d'activité à fort potentiel de croissance, de création et de reconversion d'emplois (OIT 2022).

Compte tenu de sa vulnérabilité au changement climatique, le Sénégal s'inscrit depuis les années quatre-vingt-dix dans la dynamique mondiale et régionale de promotion de l'économie verte, avec la ratification des différents instruments internationaux dont les principes sont intégrés dans ses politiques nationales. Le pays s'est ainsi engagé, à travers l'Accord de Paris sur le climat en 2015 et les conventions internationales sur la biodiversité, à intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et à inverser la tendance liée à la déperdition des ressources environnementales. Cet engagement se traduit par l'adoption de plusieurs stratégies et politiques

¹ Une CDN est une stratégie définie par un pays pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter. Tous les pays qui ont signé l'Accord de Paris doivent soumettre des CDN actualisées tous les cinq ans. La prochaine série de CDN est attendue pour 2025.

sectorielles à l'instar de la Lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD 2016-2020), de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) pour 2020-2025, et de la Stratégie nationale de développement durable 2015-2020. Le second Plan d'action prioritaire (PAP2 2019-2023) du Plan Sénégal émergent (PSE), cadre de référence de l'époque, promouvait un ensemble d'actions visant à réduire les effets néfastes du changement climatique. La priorité accordée à ces actions a donné lieu à l'élaboration d'un « PSE Vert », avec pour objectif de promouvoir la croissance verte et résiliente au changement climatique. Avec la transition politique en 2024, le pays a adopté un nouveau référentiel, l'Agenda national de transformation « Sénégal 2050 », qui réaffirme l'engagement national en faveur d'une gestion durable de ses écosystèmes et de sa biodiversité, une transition énergétique juste et ambitionne de positionner le pays comme un modèle d'économie circulaire.

Ces différents documents recommandent plusieurs mesures destinées à accélérer l'action climatique et le développement du capital naturel et humain, ainsi qu'à assurer la coordination effective de la transition écologique juste avec l'ensemble des acteurs de la société et des secteurs économiques. En 2024, le Sénégal a adopté la Stratégie nationale de la transition écologique (SNTE), qui vise à créer une approche intégrée et coordonnée, prenant en compte les dimensions écologiques, économiques et sociales, et capable de guider le pays vers un avenir plus durable. Par ailleurs, le Sénégal a actualisé sa Stratégie nationale de promotion des emplois verts (SNEV) en 2024, avec une version techniquement validée, qui sera politiquement validée avant juillet 2025.

 La dépendance à l'égard des ressources naturelles pour l'activité économique, l'emploi et les moyens de subsistance rendent le pays particulièrement vulnérable au changement climatique

Le système de protection sociale du Sénégal

En 2015, le Sénégal a adopté sa première Stratégie nationale de protection sociale (SNPS), avec pour objectif général de construire, d'ici à 2035, un système de protection sociale accessible à tous, garantissant à chacun un revenu minimum et une couverture maladie, ainsi qu'une protection globale assurant la résilience à tous ceux qui souffrent des chocs et des crises qui peuvent les faire basculer dans la pauvreté. La SNPS considère les changements climatiques comme des chocs covariants, accentuant l'impact et la profondeur des crises (chocs, catastrophes, pauvreté saisonnière et insécurité alimentaire), dont la prise en compte doit être systémique.

La SNPS est alignée sur le cycle de vie et combine différents dispositifs et programmes. Elle intègre également des interventions transversales qui visent, d'une part, à renforcer le dispositif de protection physique des populations et des installations économiques contre les risques et catastrophes et, d'autre part, à améliorer la gouvernance, pour une meilleure efficacité des actions de gestion des risques et catastrophes.

Les travailleurs salariés du secteur public et privé formel relèvent de différents régimes de sécurité sociale et de mécanismes d'autoassurance qui couvrent tous les risques couverts par la convention de l'OIT (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, sauf le chômage. En 2013, le Sénégal a instauré la Couverture maladie universelle (CMU) qui se compose d'un régime volontaire contributif pour les travailleurs du secteur informel et du monde agricole et d'un régime non contributif pour les personnes les plus démunies. La couverture de ces groupes de population reste cependant faible, avec de nombreux dysfonctionnements². La promulgation d'un nouveau Code de la sécurité sociale attendu en 2025 prévoit un renforcement et une extension des autres branches (notamment vieillesse, maternité, accidents du travail et famille) aux travailleurs du secteur informel, à travers un régime simplifié pour les petits contribuables (RSPC). Le système non contributif regroupe un nombre de programmes d'assistance sociale de l'État et des partenaires extérieurs. Il s'agit notamment du Programme national de bourses de sécurité familiales (PNBSF) qui verse des allocations aux ménages pauvres, de la Carte d'égalité

² La CMU produit peu d'information et la couverture actuelle est difficile à évaluer précisément. Elle été estimée en 2023 à 4 pour cent des travailleurs de l'économie informelle et leur dépendants, cotisants et ayants droit aux prestations de la CMU. La couverture des ménages pauvres bénéficiaires de la Bourse de sécurité familiale est interrompue depuis 2023 en raison de problèmes de financement de la CMU.

des chances (CEC) en faveur des personnes en situation de handicap, des programmes d'alimentation scolaire et une diversité d'initiatives de transferts monétaires et en nature.

Depuis 2019, les efforts se sont accélérés pour améliorer la capacité de réponse aux chocs du PNBSF, pour les ménages pauvres victimes d'inondations, d'incendies, d'insécurité alimentaire, de sécheresse, etc. D'autres partenaires de développement tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial ont également mis en œuvre des initiatives dans le but de renforcement de la résilience et de prévention de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que de promotion d'une agriculture saine et durable. Cependant, ces initiatives reposent sur une approche programme et dépendent de l'ampleur et de la durée des financements disponibles, ce qui limite leur capacité à répondre aux besoins. Par ailleurs, les interventions en réponse aux chocs ciblent surtout les ménages pauvres identifiés par le Registre national unique (RNU). En juin 2023, un processus d'extension du RNU a été lancé afin de passer de 541 000 ménages (en 2022) à 1 million (en 2024). Cette extension vise à couvrir l'ensemble des ménages pauvres du pays, mais également des ménages qui ne sont pas pauvres mais qui sont à risque de le devenir en cas de chocs, dans un contexte où ces derniers sont de plus en plus fréquents (chocs climatiques, économiques ou sanitaires) (DGPSN 2023). Malgré cette extension, de nombreux travailleurs informels affectés restent exclus.

Des pistes pour renforcer le système de protection sociale afin de soutenir une transition juste au Sénégal

La promotion du travail décent, la protection des travailleurs et le renforcement de l'économie familiale, dont la protection sociale constitue un pilier, sont des préoccupations exprimées par les différents acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude. Il existe cependant de nombreuses lacunes au niveau du système de protection sociale qu'il convient de combler.

Dans ce sens, l'étude a identifié les orientations suivantes pour renforcer le système de protection sociale, de manière à ce qu'il puisse contribuer à l'atténuation du changement climatique, à l'adaptation à ce phénomène et à une transition juste.

Piste 1 – Incrire les transferts en réponse aux chocs climatiques dans une approche fondée sur les droits

Cette mesure vise à formaliser les transferts monétaires ou en nature comme réponse systématique et durable aux chocs climatiques. Ces mesures peuvent être renforcées dans le cadre des stratégies d'adaptation avec des outils existants tels que l'African Risk Capacity (ARC) et le Post-Disaster Needs Assessment (PDNA) afin d'évaluer les besoins et ajuster les réponses pour des populations cibles précises en cas de chocs liés au climat. L'objectif est d'identifier les garanties minimales pour certaines catégories de population en cas de chocs liés au climat.

Ces garanties doivent s'inscrire dans un cadre de financement durable et fondé sur des droits garantis sous la responsabilité du Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SECNSA), en coordination avec la Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale (DGPSN) et le Fonds de solidarité nationale (FSN).



L'objectif est d'identifier les garanties minimales pour certaines catégories de population en cas de chocs liés au climat

Piste 2 – Promouvoir des programmes publics d'emploi qui contribuent aux objectifs écologiques

Une seconde orientation porte sur la promotion des programmes publics d'emploi (PPE) afin de favoriser la création d'emplois verts et décents, et le développement de nouvelles compétences pour ces emplois, notamment dans des projets comme l'initiative de la Grande muraille verte, pour stimuler l'emploi durable et écologique, sous la responsabilité du ministère du Travail en collaboration avec les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et d'autres acteurs sectoriels impliqués dans la transition écologique. Les PPE ont le double objectif: i) réaliser, restaurer et entretenir des infrastructures publiques afin de contribuer aux objectifs environnementaux, tels que l'adaptation au changement climatique et aux catastrophes; et ii) assurer une garantie minimale d'emplois et d'opportunités de générer des revenus supplémentaires aux personnes les plus affectées et les plus vulnérables.



Piste 3 – L’extension de l’assurance sociale à l’économie verte

Différents acteurs rencontrés dans le cadre de l’étude soulignent la nécessité d’étendre la protection sociale aux producteurs agricoles et aux entrepreneurs engagés dans les activités de l’économie verte. Ces activités sont en effet souvent fragiles et la transition peut représenter un risque pour les entrepreneurs comme pour les agriculteurs (DyTAES 2020). Des mécanismes adaptés de protection sociale peuvent permettre de protéger les revenus et les moyens de subsistance contre certains risques, comme la maladie, et de renforcer leur productivité.

L’étude montre de plus que la transition écologique au Sénégal génère de multiples nouvelles activités économiques, sous forme d’entreprises privées et de groupements d’intérêt économique (GIE) ou de promotion féminine (GPF) (voir encadré 2).

Ces regroupements ainsi que la création de filières constituent un fort potentiel pour l’enrôlement des travailleurs dans la couverture maladie universelle, à travers des mutuelles sociales. Avec le déploiement du

RSPC en cours au Sénégal, y compris au secteur agricole, cette couverture pourrait s’étendre à d’autres risques qui seront aussi exacerbés par le changement climatique, tels que la vieillesse, les accidents du travail et la maternité. Cela permettrait non seulement de garantir que les emplois créés par la transition écologique sont des emplois décents, mais aussi de renforcer la résilience de ces travailleurs face aux effets du changement climatique.

La révision actuelle de la loi d’orientation agrosylvo-pastorale et halieutique (LOASPH) devrait être une opportunité pour inclure l’ensemble de ces dimensions et pistes susmentionnées, afin de garantir une agriculture plus résiliente au changement climatique.



La transition écologique au Sénégal génère de multiples nouvelles activités économiques qui constituent un fort potentiel pour l’enrôlement des travailleurs informels dans l’assurance sociale

► **Encadré 2. Rôle des Groupements d'intérêt économiques (GIE) et Groupements de promotion féminine (GPF) dans la transition écologique au Sénégal³**

Les GIE et les GPF sont des acteurs importants de la transition dans tous les secteurs, notamment l'agroécologie, la foresterie, la pêche et la gestion des déchets. Avec l'appui des institutions nationales et des partenaires extérieurs, les petits exploitants agricoles s'organisent en GIE qui interviennent dans la restauration des terres, l'utilisation de biopesticides et biofertilisants, l'intégration agriculture élevage/pisciculture, ainsi que la valorisation et la mise en marché de produits agroécologiques, la recherche, la formation et l'insertion. Ces GIE s'organisent eux-mêmes en filières avec, pour certaines, des partenariats avec des entreprises privées, notamment pour la production d'intrants biologiques et l'exportation de produits tels que les bananes bio.

Dans le secteur de la foresterie, les GIE gèrent des fermes agricoles communautaires et des unités de transformation de produits forestiers avec l'appui de l'Agence sénégalaise de la reforestation et de la Grande muraille verte (ASERGMV). Des filières s'organisent également, notamment pour la production et la transformation de la gomme arabique. Les GIE sont également très présents dans la chaîne de collecte, de transport vers une décharge finale ainsi que de tri et de valorisation des déchets. De multiples GIE se sont développés dans la gestion de campements et l'organisation d'activités touristiques, avec l'appui de différents projets et acteurs extérieurs.

Piste 4 – Mettre en place des programmes de marché du travail pour faciliter la transition vers des emplois verts

Le verdissement de l'économie sénégalaise est perçu comme une occasion de répondre à la question de l'emploi, du sous-emploi et du chômage, notamment chez les jeunes et les femmes, qui constitue une préoccupation majeure des autorités sénégalaises. Dans ce cadre, une orientation identifiée est la mise en place de programmes de marché du travail pour faciliter la transition vers des emplois verts, adaptés aux différents groupes de la population. Des

initiatives sont déjà en place pour soutenir la reconversion, la formation et l'entrepreneuriat en faveur de la création d'emplois verts, avec l'appui de divers partenaires tels que la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la FAO et l'Institut mondial pour la croissance verte (GGGI). Ces programmes contribuent au développement de formations professionnelles dans des technologies vertes, mais celles-ci restent dispersées et peu connues. Celles-ci pourraient être rassemblées dans un mécanisme d'intermédiation entre, d'une part, les travailleurs et les entrepreneurs et, d'autre part, les structures de formation, y compris les formations opérationnelles, dont les fermes-écoles, en lien avec les structures et programmes de financement de formations et d'accès à l'entrepreneuriat, telles que la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes.

Recommandations pour la CDN 3.0 du Sénégal et autres stratégies et plans climatiques

En 2025, les pays, y compris le Sénégal, devront soumettre la troisième génération de CDN couvrant la période 2031-2035. Chaque nouvelle génération de CDN doit refléter une ambition renforcée afin d'accélérer l'action climatique et répondre aux objectifs de l'Accord de Paris. Cela devrait également inclure des actions en faveur d'une transition juste, notamment à travers des mesures de protection sociale, ce qui permettrait de rehausser l'ambition, en particulier en matière de renforcement de la résilience.

La deuxième CDN du Sénégal (2021-2030) comprend des mesures d'atténuation et souligne aussi la nécessité de renforcer la résilience de l'économie nationale à travers des mesures d'adaptation actuelles et préventives, face aux conséquences potentielles du changement climatique (République du Sénégal 2020). Elle identifie également les potentialités économiques importantes en termes de création de richesses et d'emplois. Cependant, la CDN 2.0 ne fait aucune mention explicite de la transition juste et ne reconnaît pas que les emplois créés doivent être des emplois décents, et donc couverts par la protection sociale.

Un objectif spécifique de la CDN 2.0 est d'assurer la santé, le bien-être et la protection des populations contre les risques et catastrophes liés aux événements extrêmes et au changement climatique. Bien que la CDN 2.0

³ Source: discussions avec les acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude, dont l'ONG ENDA et l'Agence sénégalaise de la reforestation et de la Grande muraille verte (ASERGMV).

reconnaisse un lien entre le changement climatique et la protection sociale, elle ne comprend aucune action spécifique pour renforcer et adapter le système de protection sociale, ni pour améliorer la résilience des travailleurs dans les secteurs concernés ni pour soutenir les personnes affectées par les catastrophes et les risques sanitaires liés au climat.

Un pas supplémentaire vers la transition écologique juste peut être effectué avec la CDN 3.0. L'objectif doit être d'intégrer des mesures de protection sociale dans celle-ci et de renforcer les liens avec les programmes et dispositifs de protection sociale existants, ainsi qu'avec les politiques et stratégies nationales, afin de créer des synergies avec les ambitions de l'action climatique.

À cette fin, l'intégration des pistes décrites ci-dessus, déjà validées et approuvées par les principaux acteurs gouvernementaux et partenaires sociaux au Sénégal, constituerait une action stratégique pour garantir que la CDN du Sénégal réponde aux dimensions sociales du changement climatique et mette en œuvre ses engagements en faveur d'une transition juste. En plus de la CDN, le Sénégal devrait également envisager d'intégrer des mesures de protection sociale, telles que celles proposées par cette étude, dans son Plan national d'adaptation. Cela constituerait une contribution importante à la réduction de l'impact du changement climatique sur la pauvreté et les moyens de subsistance à travers une protection sociale adaptative pour toutes et tous.

■ L'objectif doit être d'intégrer la protection sociale dans la CDN 3.0 et de l'articuler aux dispositifs existants et aux stratégies nationales pour renforcer l'action climatique



Références

DGPSN 2023. *Processus d'extension du RNU 2023/2024*. Banque mondiale.

Dynamique pour une transition agroécologique au Sénégal (DyTAES). 2020. *Contribution aux politiques nationales pour une transition agroécologique au Sénégal*.

GIEC 2022. *Annexe II – Glossaire*. Dans: GIEC, Changements climatiques 2022: Impacts, adaptation et vulnérabilité. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Gaye et coll. 2015. *Sénégal: revue du contexte socio-économique, politique et environnemental, Rapport d'étude*. IED Afrique.

OIT 2015. *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Genève: BIT.

—. 2022. *Analyse situationnelle rapide des liens entre changement climatique, protection de l'environnement et création d'emplois au Sénégal: Options pour une transition juste vers la durabilité environnementale dans le cadre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique des secteurs prioritaires de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)*. Genève: BIT.

—. 2024. *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-26: Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste*. Genève: BIT.
<https://www.ilo.org/publications/flagship-reports/world-social-protection-report-2024-26-universal-social-protection-climate>

République du Sénégal. 2020. *Contribution déterminée au niveau national*.

Cette note a été rédigée par Olivier Louis dit Guerin et coordonnée par Jana Bischler, dans le cadre du projet «La dimension sociale de la transition écologique» (2021-2025) mis en place par l'OIT et financé par l'Agence française de développement (AFD). Le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles de la France a aussi apporté son soutien aux activités du projet. Les auteurs remercient Moussa Dieng, Makhoudia Ndiaye et Céline Peyron Bista pour leurs commentaires. Cette note résume les conclusions de l'«Étude de faisabilité sur l'intégration et l'extension de la protection sociale en appui à la transition écologique au Sénégal», réalisée par l'OIT en 2024 dans le cadre du même projet.

Citation suggérée: OIT. 2025. Intégrer et étendre la protection sociale pour accompagner la transition écologique au Sénégal: Note de synthèse.

Coordonnées

Organisation internationale du Travail
Département de la protection sociale
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22
Suisse

T: +41 22 799 7321
E: socpro@ilo.org
W: www.ilo.org
www.social-protection.org